

L'honorable monsieur et son gouvernement n'ont rien fait ; ils n'ont adopté aucune politique, et je l'accuse d'avoir, par sa négligence et son indolence sur ce sujet, sacrifié les intérêts des pêcheurs des provinces maritimes. Qu'a dit lord Granville en transmettant l'avis reçu du gouvernement des Etats-Unis ? Il a dit :

Je dois demander qu'en remettant ce papier au comte Derby vous disiez que, bien qu'il doive s'écouler encore deux années, à dater de l'avis, avant que ces articles cessent d'avoir leur effet, il semble à lord Granville opportun d'étudier sans retard quelle sera la meilleure ligne de conduite à adopter pour éviter, si possible, le renouvellement de contestations irritantes relativement à la question des pêcheries, et je dois suggérer qu'il serait peut-être bien, en premier lieu, de communiquer une copie de la note de M. Lowell au gouvernement canadien et de vous assurer ce quelle est son opinion sur ce sujet.

Il n'a pas reçu de réponse à cela. Le cabinet n'avait alors rien décidé à ce sujet, et au bout d'une année le gouvernement impérial envoie une autre dépêche au gouvernement canadien, lui demandant de faire quelque chose. Cette dépêche était en date du mois de janvier 1884, et disait :

MILORD.—Relativement à mes dépêches du 3 mai et du 28 décembre derniers, j'ai l'honneur de vous prier d'engager votre gouvernement à me faire connaître prochainement son opinion touchant la ligne de conduite à suivre en conséquence de l'expiration prochaine des articles du traité de Washington concernant les pêcheries.

L'honorable monsieur a cru au-dessous de la dignité du gouvernement, dont il est le principal membre, de faire quelque chose pour approcher le gouvernement américain sur cette question. Les lords Derby et Granville n'étaient pas de cet avis, et ils étaient sans doute aussi désireux de sauvegarder la dignité et l'amour-propre de l'Empire que l'est l'honorable premier ministre de sauvegarder la dignité et l'amour-propre du Canada.

Quelles raisons l'honorable monsieur donne-t-il à la Chambre pour abandonner les précieux privilèges des pêcheries ? Une de ses raisons c'est qu'aussitôt après les élections nous avons entamé des négociations avec nos amis les Américains, et que nous avons abandonné nos pêcheries pour deux motifs, dont l'un avait pour objet d'être en bons termes avec nos voisins. Si c'est là une raison, elle subsistera l'an prochain aussi bien que cette année, nous aurons le même motif d'agir de la même manière, et cela se rapportera non pas à l'an dernier, mais aux années à venir.

La deuxième raison est encore plus faible, savoir, que les pêcheurs américains ne savaient pas que le traité était alors à la veille d'expirer. L'honorable monsieur ne peut ignorer que la presse des deux pays avait parfaitement fait connaître le fait que le gouvernement américain avait résolu de mettre fin à ce traité, et avait envoyé à toutes les personnes engagées dans l'industrie des pêcheries une circulaire dans laquelle il leur disait que le traité expirerait à une certaine date et qu'à l'avenir elles n'auraient aucun droit dans les pêcheries canadiennes. Les pêcheurs étaient renseignés sur ce point. Les raisons données par les honorables messieurs de la droite pour céder nos droits et nos pêcheries et ruiner à moitié l'industrie des pêcheries sont des plus faibles.

Comment l'honorable monsieur peut-il concilier ses dernières remarques avec le commencement de son discours ? L'honorable monsieur a terminé en exprimant le ferme espoir que le bill Morrison serait adopté. Si le Sénat et le Congrès sont disposés à passer, sans y être sollicités, une mesure qui ait pour effet de nous donner le libre-échange avec les Etats-Unis, que n'aurions-nous pu faire avec eux si nous les avions approchés ? L'honorable monsieur soutiendra-t-il qu'ils agiront ainsi beaucoup plus volontiers sans sollicitation ou compensation qu'avec des sollicitations et des concessions de notre part ? L'idée est absurde. Si l'honorable monsieur a raison de croire que le bill Morrison va être adopté, alors les dispositions du Congrès sont de nature à condamner le gouvernement canadien de n'avoir pas entamé des négociations auparavant et obtenu les avantages désirés.

M. DAVIES

Je n'aurais pas pris la parole sur ce sujet n'eût été l'importance qu'y attachent mes commettants et toute la population des provinces maritimes, et j'ose affirmer que la conduite du gouvernement ne sera pas approuvée, mais sera au contraire condamnée lorsqu'elle sera soumise au peuple comme elle devra l'être.

M. MITCHELL : Je ne retiendrai pas la Chambre plus de deux ou trois minutes ; mais comme les deux grands chefs ont porté la parole, je sens qu'il m'incombe, comme représentant le centre indépendant, d'émettre mon opinion sur deux ou trois points mentionnés dans le discours du trône. Je vais d'abord parler de la question de la fédération impériale.

J'ai suivi le débat sur ce sujet, et j'ai lu plusieurs discours du très honorable premier ministre du Canada, sur lesquels on a fait des commentaires ; et je désire déclarer ici qu'il est très regrettable, à mon avis, qu'un homme occupant la position de premier ministre de ce pays ait contencé l'expression, en Angleterre, d'opinions propres à provoquer tant à l'étranger qu'au pays une attente qui, dans mon humble opinion, ne pourra jamais se réaliser. Je puis me tromper. Il se peut que le très honorable monsieur et les partisans de la fédération impériale soient capables d'élaborer un projet acceptable à la population de notre pays. Mais je ne puis, pour ma part, approuver un projet qui enlèverait au peuple canadien une partie quelconque de son gouvernement autonome ; et je ne vois pas qu'ils soient en mesure, sans nous exposer à ce danger, d'imaginer un plan acceptable à l'Angleterre, ou que les hommes d'Etat de l'Angleterre nous accordent une nouvelle protection ou des droits et des privilèges supplémentaires à moins que nous n'abandonnions de notre côté une certaine partie de nos droits et de nos privilèges. Cela entraînerait, je suppose, entre autres choses, l'abandon du droit de taxation, ce à quoi notre pays ne consentirait jamais. Parlant comme membre indépendant des deux partis de cette Chambre, je ne consentirai jamais, pour ma part, à un projet qui amoindrirait en quoi que ce fut nos droits et nos privilèges, notre gouvernement autonome, ou le contrôle que nous exerçons aujourd'hui sur notre politique et notre revenu.

Il a été mentionné une autre question, qui est d'une nature locale, et intéresse ceux que j'ai l'honneur de représenter. On a beaucoup parlé de la politique nationale. J'ai préconisé la politique nationale ; je suis un de ses avocats et j'y crois. Je crois qu'elle a favorisé l'établissement de manufactures, donné de l'emploi à la population de notre pays, et retenu au milieu de nous ceux qui, sans elle, auraient été forcés d'aller à l'étranger chercher un foyer et du travail. Mais il y a des particularités de la politique nationale qu'on fait disparaître. Il y a certaines manufactures qui ont reçu et reçoivent une protection beaucoup plus grande que celle qu'elles devraient avoir. Prenons par exemple les cotonnades avec 35 pour 100 ; tout le monde sait que c'est là beaucoup plus que ce qu'elles devraient avoir et que l'argent provient des goussets du peuple.

Quelques VOIX : Ecoutez, écoutez.

M. MITCHELL : Les honorables messieurs de la gauche disent "écoutez, écoutez," et ils ont ce droit dans la proportion d'environ 10 pour 100. Je protégerais les manufactures de cotonnades juste assez pour leur permettre de faire la concurrence aux productions des autres pays, mais je crois que la protection excessive dont elles peuvent jouir, sous le système général de la politique nationale, relativement au coton de ce pays, n'est pas nécessaire, et qu'elle pèse certainement beaucoup sur la population pauvre du Canada.

Il en est beaucoup de même pour les sucres, mais sans m'y arrêter, je vais parler d'un article beaucoup plus important que les deux que je viens de mentionner, savoir, les céréales du pays. Je crois le temps arrivé d'abolir les droits imposés sur les farines de blé et de maïs—la nourriture du